

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE-DE-LA-RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 3 février 2025 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine-Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Madame Noëlla Daraïche, conseillère
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Monsieur Albini Fournier, conseiller
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
Monsieur Denis Lavoie, conseiller

Absent : Monsieur Jean-François Synnett, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire, M. Joël Côté, ouvre la séance.

2025-02-412

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour®
3. Adoption des procès-verbaux du 2 et du 18 décembre 2024®
4. Acceptation des déboursés de décembre 2024®
5. Acceptation des comptes à payer®
6. Adoption des dépenses incompressibles®
7. Embauche opérateur®
8. Cession port pour petits bateaux®
9. Annexion du canton Lefrançois®
10. Formation du comité de travail Promenade®
11. Rapport du conseil
12. Correspondance ;
13. Varia ;
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée®

2025-02-413

Adoption du procès-verbal du 6 janvier 2025

Il est proposé par Denis Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 6 janvier 2025 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

2025-02-414

Acceptation des déboursés de janvier 2025

Il est proposé par Albiny Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les déboursés de janvier 2025 soient adoptés tels que présentés.

2025-02-415

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 31 janvier 2025 ; en conséquence, après discussion, il est proposé par Noëlla Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 24 645,04 \$ et que le secrétaire-trésorier procède à l'émission des chèques.

2025-02-416

Liste des taxes municipales impayées

Considérant que le Conseil considère que la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes doit s'appliquer aux contribuables dont l'âge des comptes s'étend sur (2) deux années financières ;

Considérant que le directeur général a présenté la liste des contribuables ayant des taxes en retard, pour un montant total de 29 786,75 \$;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le directeur général soit autorisé à accepter les ententes proposées par les contribuables et que les démarches usuelles soient poursuivies pour les autres ;

QUE tous les arrérages de taxes de plus de 2 ans au 31 janvier 2025 soient réclamés par courrier recommandé et le cas échéant, soient acheminés à la MRC pour non-paiement, sauf ceux dont le solde est inférieur à 250 \$, car les soldes ne justifient pas les coûts de cette procédure.

2025-02-417

Rapport annuel 2024 Application des règles de gestion contractuelle

Le directeur général dépose le rapport sur l'application des règles de gestion contractuelle pour l'année 2024

Considérant que le 10 mai 2019, la Municipalité a adopté le *Règlement 204 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine*.

Ce règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité au www.stemadeleine.ca, sous l'onglet Vie Citoyenne/Règlements/Gestion contractuelle.

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, au moins une fois l'an, la municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de ce règlement

2025-02-418

Dépôt du bilan 2024 sur la qualité de l'eau potable

Le directeur général dépose le bilan 2024 sur la qualité de l'eau potable.

Celui-ci présente les résultats sommaires de laboratoire et des quantités d'eau potable consommée par les contribuables de la municipalité.

2025-02-419

Inscription du Directeur général au congrès de l'ADMQ

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu unanimement que le directeur général s'inscrive au congrès annuel de l'ADMQ du 18 au 20 juin 2025, à Québec.

2025-02-420

Demande de permis au MTQ

ATTENDU QUE la municipalité a à faire des réparations sur le réseau d'aqueduc en urgence et de façon ponctuelle, dans l'année ;

Attendu que la municipalité doit faire la demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le faire ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Noëlla Daraiche, il est unanimement résolu de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable, un permis d'intervention en urgence sur le réseau de distribution d'eau potable qui longe la route 132, pour d'éventuels

2025-02-421

Demande d'aide financière 2025-2027 Programme de soutien au transport adapté (PSTA)

ATTENDU QUE la **municipalité** de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine a confié à Transport adapté et collectif intégré des marées inc., (TACIM), organisme délégué, la responsabilité d'organiser le transport adapté pour l'ensemble des municipalités du territoire depuis **1996** ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine fait appel à des fournisseurs externes, tels que des compagnies d'autobus et de taxis, pour assurer le service (à adapter selon votre situation) ;

ATTENDU QUE la **municipalité** de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine a adopté la grille tarifaire pour les années 2025, 2026 et 2027, tel que prescrit au plan de développement article 10,1, par la résolution numéro 2025-01-421 ;

ATTENDU QUE la **municipalité** de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine a adopté les prévisions budgétaires pour les années 2025, 2026 et 2027 par la résolution **numéro** 2025-01-421 ;

ATTENDU QUE la **municipalité** de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour les années 2025, 2026 et 2027 par la résolution numéro 2025-01-421 ;

ATTENDU QUE la **municipalité** de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine a indiqué ses intentions quant au réinvestissement des surplus dans le cadre du Plan de transport et de développement des services 2025-2027 ;

ATTENDU QUE la **municipalité** de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine prévoit contribuer financièrement à hauteur de 3091 \$ pour le transport adapté en 2025 ;

ATTENDU QUE la MRC/**municipalité**/ville prévoit contribuer financièrement à hauteur de 3268 \$ pour le transport adapté en 2026 ;

ATTENDU QUE la MRC/**municipalité**/ville prévoit contribuer financièrement à hauteur de 3627 \$ pour le transport adapté en 2027 ;

ATTENDU QUE le service de transport adapté a réalisé **3305** déplacements en 2024 et prévoit en effectuer **3442** en 2025, **3511** en 2026 et **3581** en 2027 ;

ATTENDU QUE le Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 — Volet 1 exige l'adoption d'une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse prendre une décision ;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marc DesRoches, **ET RÉSOLU :**

1. DE S'ENGAGER à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté 2025-2026-2027, après en avoir dûment pris connaissance ;

2. DE CONFIRMER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement de la **municipalité** à contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de fonctionnement annuel ;

3. DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une contribution financière de base, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté — Volet 1, qui s'élève à 89 386 \$ pour l'année 2025, à 89 386 \$ pour l'année 2026 et à 89 386 \$ pour l'année 2027 ;

4. D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour les longues courses, le cas échéant ;

5. D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier de la MRC/**municipalité**/ville à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution ;

6. DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

2025-02-422

Bottin téléphonique du Journal Le Phare

Il est proposé par Denis Lavoie et résolu unanimement que la municipalité contribue au bottin pour 65 \$ plus taxes.

2025-02-423

Coffre a jouer

ATTENDU QUE l'URLS GIM offre la possibilité de recevoir un coffre à jouer, gratuitement ;

Attendu que la municipalité désire offrir ce service à ses citoyens et visiteurs ;
POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Sylvie Langlois il est unanimement résolu de mandater le directeur général Vital Côté à signer pour et au nom de la municipalité, une entente avec l'URLS GIM concernant le coffre à jouer, choisir le matériel à l'intérieur du coffre, assurer l'entretien occasionnel et remplacer le matériel brisé ou volé à vos frais.

Rapport du conseil

Le maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

Correspondance

Le Maire, Joël Côté, fait lecture des diverses correspondances.

Varia

Période de questions

Monsieur le maire répond aux questions des gens présents à la séance.

2025-02-424

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée,
il est 19 h 22

Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Joël Côté, maire

Vital Côté, directeur général

